

L'assainissement – eaux usées

► Caractéristiques générales :

La commune de Châteauneuf sur Sarthe dispose d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées mixtes, unitaire et séparatif.

► Caractéristiques particulières :

Le réseau situé sur le territoire communal dispose de 3 postes de refoulement (PR Quai de la Sarthe, PR Le Liage, PR Fontaines situé dans l'enceinte de la station). Les effluents bruts sont acheminés et traités à la station d'épuration de Châteauneuf sur Sarthe. L'effluent traité est ensuite rejeté dans la rivière Sarthe.

1) Assainissement collectif

Station d'épuration de Châteauneuf sur Sarthe

La station d'épuration est de type « boues activées en aération prolongée ». Elle est également équipée pour traiter le phosphore.

Elle a été mise en service en 1993

Le volume moyen d'effluents reçu en entrée de station par temps sec est de 524 m³/jour, soit 109% de sa capacité hydraulique nominale. D'un point de vue hydraulique, la station est saturée.

Caractéristiques techniques :

Type : Boues activées

Capacité hydraulique : 480 m³/jour

Capacité organique : 135 kg DBO₅ /jour

Capacité nominale: 2.500 équivalents/habitants

La station est équipée d'une mesure de débit en continu sur le canal d'arrivée des effluents bruts. Des préleveurs automatiques sont également installés au droit du canal d'entrée et de sortie de station.

La station d'épuration est équipée d'un bassin tampon de 550 m³ en entrée de traitement.

Le réseau :

Les caractéristiques principales du réseau d'eaux usées:

- le réseau gravitaire a une longueur totale de l'ordre de 16,2 km (70% du linéaire total est de type séparatif, 30% du réseau est unitaire).
- Cinq postes de relèvement dont celui du camping (ouvert durant la période estivale).
- Autres ouvrages particuliers: Quatre déversoirs d'orage, deux délestages, une surverse sur le bassin tampon situé en entrée de station.

Les raccordements :

Situation actuelle : 886 abonnés raccordés au réseau d'assainissement.

2) **Assainissement autonome**

158 abonnés sont concernés par ce mode d'assainissement.

58 % des installations sont conformes à la législation en vigueur.